

Fédération Syndicale Unitaire Lozère

Espace Jean Jaurès Rue Charles Morel 48000 MENDE
Tél: 04 66 49 15 90 - Courriel : fsu48@fsu.fr - Site : <http://fsu48.fsu.fr/>

BONNE ANNEE !

Dispensé de timbrage
MENDE CT



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Nul besoin de longs discours.

Les faits parlent d'eux-mêmes:

- ◇ Gel du point d'indice
- ◇ Hausse de la CSG, avec une compensation problématique pour les fonctionnaires actifs et une perte nette de revenus pour les retraités
- ◇ Report des mesures issues du PPCR
- ◇ Retour du jour de carence
- ◇ Retraités déconsidérés
- ◇ Stigmatisation des migrants
- ◇ Mise en place de Parcoursup, plateforme d'orientation, qui met en place une réelle sélection à l'entrée à l'université
- ◇ Volonté de favoriser l'apprentissage, système de formation particulièrement discriminant, au détriment des formations scolaires
- ◇ Réforme du baccalauréat instituant un lycée modulaire, ou « à la carte », guidé par des choix liés aux pré-requis universitaires

DEPOSE LE 24/01/2018



Pour la FSU48, le temps est venu de passer à l'action. En ce début d'année, que nous vous souhaitons combatif, nous sommes résolus à défendre avec vous un projet de société plus juste, plus solidaire et moins inégalitaire.

BONNE ANNEE 2018

Stéphane BARNINI

Le temps de l'action est venu !



SOMMAIRE

- P 2 **Jour de carence CSG**
- P 3 **Retraités EHPAD**
- P 4 **ParcourSup**
- P 5/6 **Formation syndicale ATSEM**
- P 7 **Apprentissage et formation professionnelle**
- P 8 **Migrants SNUTER**
- P 9 **Formation syndicale Voie professionnelles et apprentissage CTA de l'EN**
- P 10 **PLAN D' ACTIONS**

Rétablissement d'un jour de carence dans la fonction publique : Inefficace et injuste !

Depuis le 1er janvier, la journée de carence est rétablie dans la fonction publique et une circulaire présentée aujourd'hui aux organisations syndicales va être publiée.

La première journée d'un congé de maladie, sous prétexte de réduire « l'absentéisme », et par souci d'une soi-disant équité avec le secteur privé, ne sera plus rémunérée.

Faut-il rappeler que le jour de carence avait été mis en place en janvier 2012 à la fin du quinquennat de Nicolas Sarkozy, puis supprimé en 2014 sur la demande pressente de la FSU avec l'ensemble des organisations syndicales. Les différentes enquêtes menées font le constat que la journée de carence a pour effet de réduire le nombre d'arrêts maladie de courte durée, mais que la santé des personnels se dégradant, ces arrêts sont alors plus longs. **Le jour de carence produit donc l'effet inverse de l'objectif poursuivi en terme de réduction de l'absentéisme !**

Cette décision est injuste pour les agents publics. Deux tiers des salarié-e-s du secteur privé ne subissent pas de perte de salaires du fait de conventions collectives qui versent une indemnisation pour ces journées. **Or, dans la Fonction Publique, la perte financière pour les agents sera bien réelle !**

Il est inacceptable, pour tout-e salarié-e, de subir une baisse de salaire parce que l'on est malade ! C'est une double peine intolérable.

En revanche il est urgent d'améliorer les conditions de travail et de « management » qui peuvent contribuer à une meilleure santé au travail. Nombre d'études démontrent que là où la reconnaissance du travail effectué existe, la qualité du travail s'améliore, le bien-être des salariés aussi. Par ailleurs, il est urgent aussi de mettre en place une véritable médecine du travail pour les agents.

Cette mesure va donc amputer le pouvoir d'achat des fonctionnaires pour 2018 et les années à venir : elle s'ajoute au gel du point d'indice, à la compensation non intégrale de l'augmentation de la CSG, au report des mesures de revalorisation de PPCR. **La FSU reste opposée à ces mesures et demande le retrait de la journée de carence.** Elle demande la réalisation d'une étude d'impact sur le coût de gestion engendré par la mise en œuvre de la journée de carence.

Elle poursuivra, avec les agents, toutes les interventions et actions nécessaires pour obtenir des mesures justes pour les agents et utiles au bon fonctionnement des services publics.

*Communiqué FSU
Les Lilas, 16 Janvier 2018*

Hausse de la CSG Neutralisée en 2018 et en 2019 grâce à une prime dont le montant sera ensuite gelé

A compter de janvier, l'ensemble des fonctionnaires en activité va toucher une « indemnité compensatrice » de 1,67 % de leur rémunération brute, destinée à neutraliser la hausse simultanée de 1,7% de la CSG.

Les modalités ont été précisées par décret, le 30 décembre. Le léger écart entre les deux taux s'explique par le fait que l'assiette de la CSG est un peu moins importante que le salaire lui-même.

Aucun agent de la fonction publique ne verra donc sa feuille de paie augmenter à la fin du mois, contrairement à ce qu'avait promis Emmanuel Macron. Dans une lettre ouverte à la fonction publique, en avril 2017, le candidat avait en effet déclaré : « *J'augmenterai votre pouvoir d'achat, comme celui des salariés des entreprises : vous paierez moins de cotisations et votre salaire net sera augmenté d'autant.* »

Finalement, seuls les salariés et 75% des indépendants enregistreront un gain, l'exécutif considérant que le dégel du point d'indice en 2016-2017 et l'accord PPCR ont déjà réalisé la promesse de hausse du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

A terme, nous serons même perdants, car l'indemnité est dégressive dans le temps. En effet, le montant de la prime sera revalorisé en 2019 sur la base des revenus de 2018, mais par la suite, il sera gelé. Alors que la CSG, elle, va augmenter avec les salaires.

Au cours des négociations, la FSU a obtenu que les fonctionnaires recrutés en 2018 aient droit à la prime, contrairement à ce qu'avait initialement prévu le gouvernement. Par ailleurs, certains agents ne toucheront qu'une partie de l'indemnité, car ils auront à la place des baisses de cotisations. La plupart des titulaires paie ainsi la contribution exceptionnelle de solidarité de 1 %, assimilée à une cotisation chômage : à partir de ce mois, elle disparaît, et ils toucheront une prime réduite à 0,67 %. Même opération pour les contractuels qui ne seront plus redevables de la cotisation maladie de 0,75 %.

En catégorie A, la prime d'un professeur payé 1.740 euros nets sera de 20 euros par mois ; celle d'un attaché à l'équipement appointant à 3.175 euros atteindra 32 euros. Avec 2.426 euros nets, le contrôleur de seconde classe en catégorie B touchera 24 euros.

Stéphane BARNINI



COMMUNIQUE DE PRESSE

Les retraités ont déjà écrit à trois reprises pour obtenir une rencontre avec le Président de la République, mais sans résultats. C'est ainsi près de 25 % de la population qu'il a choisi d'ignorer !

Monsieur le Président Macron,
Je n'accepte ni mépris, ni compassion,
Je ne suis ni « rien », ni « fainéant »,
J'aide mes enfants et petits enfants,
Dans le bénévolat, je donne mon temps.
De ma CSG, je refuse l'augmentation,
Je veux la revalorisation de ma pension,
Le juste retour de ma vie de cotisations,
J'ai acquis le droit de vivre dignement,

Les retraités ne sont pas des "nantis" !

Ils ne sont ni privilégiés, ni assistés : leur pouvoir d'achat a baissé de 20 % en 12 ans et beaucoup sont en dessous du seuil de pauvreté.

Ils n'acceptent pas qu'on les oppose aux actifs

On a qualifié les retraités d'enfants gâtés, de « privilégiés », en cherchant à les opposer aux jeunes, aux « actifs », comme si la politique actuellement poursuivie, comme celle des précédents gouvernements, n'était pas elle-même génératrice du chômage de masse dont sont victimes leurs enfants et petits-enfants. Réduire les revenus des retraités rendra plus difficile les solidarités familiales sans pour autant créer des emplois pour les jeunes !

Les retraités ne veulent pas payer les cadeaux fiscaux faits à une minorité

Baisse des APL, augmentation du fait hospitalier, suppression des emplois aidés, réduction des ressources des collectivités territoriales leur permettant de développer des politiques sociales. Et en parallèle baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, plafonnement du taux d'imposition des revenus mobiliers, exonération des portefeuilles boursiers de l'impôt sur la fortune! Ces cadeaux fiscaux faits à une minorité privilégiée vont coûter très cher à la majorité de la population. Les budgets publics seront encore plus en difficulté, et le gouvernement va s'appuyer sur cette situation qu'il aura lui-même créée pour justifier la décision de nouvelles « économies budgétaires »



...
Ce texte a été déposé par l'intersyndicale auprès de la préfète,

La FGR-FP soutient les personnels des EHPAD en grève !

Nous, retraités, sommes inquiets et scandalisés par la situation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Qu'on donne aux EHPAD les moyens de fonctionner !

Devant cette indignité, les personnels des EHPAD, à l'appel de toutes les organisations syndicales de salariés et d'une association de directeurs, appellent à la grève : **le 30 janvier**

Les 9 organisations nationales de retraités soussignées soutiennent le mouvement des salariés des EHPAD, appellent les pouvoirs publics à les rencontrer et participeront aux rassemblements et manifestations organisés au cours de cette journée.

En Lozère, l'intersyndicale appelle à un rassemblement devant l'ARS (immeuble Le Torrent) à Mende à 10 h30 le mardi 30 janvier.

Aujourd'hui et demain, combattre la sélection à l'entrée de l'université

Le 15 janvier s'est ouvert Parcoursup, la nouvelle plateforme d'orientation post-bac. Derrière cette réforme d'apparence technique, mal préparée, imposée à marche forcée après l'échec programmé d'Admission post-bac (APB), se cache la mise en place de la sélection à l'entrée de l'université.

Nous, lycéen·nes, étudiant·es, personnels de l'enseignement secondaire et supérieur, **appelons à une mobilisation d'ampleur contre ce recul historique du droit à l'éducation.**

Nous demandons l'arrêt de la mise en place de la réforme engagée avant même son adoption par le Parlement.

Nous exigeons le retrait du projet de loi « relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants ».

Premièrement, elle organise dans les faits l'exclusion de nombreux et nombreuses bachelier·es de l'université.

Deuxièmement, la réforme telle qu'elle est proposée est inapplicable pratiquement et pourtant d'ores et déjà imposée dans les lycées et universités en dehors de tout cadre légal.

Nous sommes convaincu·es que la situation actuelle n'est pas tenable et doit évoluer mais avant tout par un investissement massif dans l'éducation, la création de places dans le supérieur, l'embauche de personnels titulaires et la mise à disposition de locaux.

L'année dernière, plus de 17 000 jeunes se sont retrouvé·es sans solution d'inscription dans le supérieur. Cette situation ne s'explique pas tant par la faillite d'APB que par l'impréparation des gouvernements successifs face à la hausse démographique. Elle n'appelle pas une simple solution technique mais le choix politique de donner les moyens aux établissements d'accueillir les étudiant·es dans de bonnes conditions. **Il faudrait pour cela deux milliards d'euros par an, soit dix fois plus que l'investissement proposé par le gouvernement pour cinq ans.** Faute de moyens, le nombre d'étudiant·es qui resteront sur le carreau en 2018 est amené à exploser, avec un niveau de tension dans les établissements universitaires jamais atteint.

Parcoursup reproduira les injustices d'APB en les aggravant. Le gouvernement propose aux élèves de terminale de faire seulement dix vœux, sans les hiérarchiser. À partir de mai, en pleines révisions du bac, les lycéens et lycéennes qui auront reçu plusieurs réponses positives auront quelques jours pour faire leur choix et laisser les places restantes aux candidat·es moins bien classé·es qu'eux·elles par les établissements d'enseignement supérieur – réattribution des places qu'APB effectuait automatiquement.

Ce sont d'interminables listes d'attente qui seront ainsi engendrées, génératrices d'anxiété pour les lycéen·nes et leurs familles.

De leur côté, les universités sont supposées choisir – donc sélectionner – les candidat·es en fonction d'« attendus » définis par le ministère et déclinés localement en critère de sélection. En affirmant remplacer APB, le gouvernement ne fait que transférer les difficultés vers les établissements.

Le cadrage national des attendus consiste, pour chaque filière, en une liste de compétences très générales, qui dresse le portrait élitiste d'un·e étudiant·e idéal·e, dont l'objectif réel est de tenter de justifier l'exclusion d'une partie des bachelier·es. Cette exclusion sera d'autant plus forte que les budgets seront serrés et que la direction d'établissement aura une politique d'« excellence ».

Au passage, **cela renforcera l'autocensure d'une partie de la jeunesse, notamment issue des classes populaires.** Il s'agit bien d'organiser les flux d'étudiant·es, en imposant à certain·es lycéen·nes certaines filières, créant ainsi des licences à différentes vitesses et des voies de garage, organisant la casse du cadre national des diplômes puisque les capacités d'accueil seront fixées par les rectors et les parcours par les établissements.

Quant aux attendus locaux, de plus en plus de composantes des universités annoncent les boycotter, n'ayant ni les moyens ni la volonté de classer les milliers de candidatures qu'elles s'appêtent à recevoir. Et comment le pourraient-elles, si ce n'est en créant leurs propres algorithmes locaux, tournant selon des critères occultes sur la base des notes, des filières du bac (ou des modules suivis en lycée), voire des lycées fréquentés, ou dans le flou le plus total en mettant en avant un melting-pot de compétences et de qualités comportementales ?

En ordonnant l'application immédiate d'une réforme inique, le gouvernement organise un crash-test sur une génération sacrifiée d'élèves de terminale. Ne nous y trompons pas : il s'agit moins là d'amateurisme que de la volonté d'imposer à tout prix, sans le dire, et pour des raisons idéologiques, la sélection à l'entrée de l'université. Pour contenir le flux des bachelier·es qui s'y engagent et ainsi limiter l'investissement nécessaire pour les accueillir et les faire réussir.

C'est détruire un droit fondamental de la jeunesse : celui, pour tout·e bachelier·e, d'accéder aux études supérieures.

Suite, page 7



FSU LOZERE
Espace Jean Jaurès Rue Charles Morel
48000 MENDE

Tél: 04 66 49 15 90
- Courriel : fsu48@fsu.fr -



Formation Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

Une session est organisée à Mende le lundi 12 mars 2018. Cette formation s'adresse aux personnels ATSEM ou faisant fonction d'ATSEM.

Seront abordées les missions des ATSEM, la double hiérarchie, le cadre d'emplois, le temps de travail etc.....

Lundi 12 mars 2018

Lieu et horaires :

à Mende, Espace Jean Jaurès

de 9h à 16h30

Comment s'inscrire à la formation : 2 étapes

① tout d'abord s'inscrire auprès du SNUipp-FSU 48 en envoyant par courrier ou par mail le bulletin d'inscription ci-dessous.

② ensuite envoyer à la DRH la demande de congé de formation syndicale 1 mois avant la date de la session pour les agents titulaires (12 février) et 1 mois et demi pour les non titulaires (29 janvier).

Tout refus doit parvenir par écrit 15 jours avant la date de la formation et doit être motivé.

Par voie postale :

SNUipp-FSU 48
Espace Jean Jaurès
Rue Charles Morel
48 000 MENDE

ou par mail

snu48@snuipp.fr

*pour tout renseignement écrire au
SNUipp-FSU48 aux adresses ci-dessus*

Bulletin d'inscription

(à remplir et adresser au SNUipp-FSU48, voir adresses ci-dessus)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tel :

Portable :

Email :@.....

Collectivité :

NOM.....Prénom.....

Grade ou fonction

Collectivité

A Monsieur le Directeur
des Ressources Humaines

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de solliciter un congé le 12 mars 2018 pour participer au stage de formation syndicale «ATSEM».

Ce stage se déroulera à Mende, à l'Espace Jean Jaurès

Pour la fonction publique Territoriale : Conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n° 85-552 du 25 mai 1985 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire,

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé pour les trois fonctions publiques figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

A.....

Le.....

Signature

Pour les agents titulaires, cette demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance soit avant le 12 février 2018.

Pour les agents non titulaires remplacer par "de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires ", et envoyer la demande 1 mois et demi avant le début de la formation soit avant le 29 janvier 2018

A défaut de réponse, au plus tard 15 jours avant le début de la formation, celle-ci est réputée accordée.

En cela, **cette réforme est cohérente avec celle du bac et du lycée modulaire, que nous dénonçons également.** Le gouvernement entend en effet supprimer les différentes filières pour en fait démultiplier des parcours (constitués de modules validables) étroitement corrélés aux attendus du supérieur et choisis dès la classe de seconde. **Il s'agit d'orienter de plus en plus tôt, pour présélectionner en amont d'un baccalauréat en pratique vidé de sa substance et privé de son statut de premier grade universitaire.**

La sélection ne favorisera jamais la réussite des jeunes : elle ne fait qu'alléger les finances publiques sur le dos des plus fragiles, favoriser la reproduction sociale par l'école et accentuer la différenciation des universités (« excellence » vs « tout venant »).

Si un·e étudiant·e sur deux échoue lors de sa première année universitaire, ce n'est pas parce qu'il·elle n'y aurait pas sa place, par nature ou par la magie du déterminisme social. C'est parce que les moyens ne sont pas donnés pour l'accompagner dans ses études à la hauteur de ceux qui sont octroyés dans d'autres filières.

C'est pourquoi nous mettrons tout en œuvre, aujourd'hui et demain, pour obtenir le retrait d'un projet de loi qui va à l'encontre des besoins de notre société.

Signataires :

Marie Buisson, secrétaire générale de la FERC CGT

Hubert Raguin, secrétaire général de la FNEC FP FO

Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU

Ugo Thomas, président du SGL

Florent Chapelle, porte-parole de Solidaires étudiant·e·s

Aurélien Boudon, co-secrétaire général de la fédération SUD Education

Lilâ Lebas, présidente de l'UNEF

Clara Jaboulay, secrétaire générale de l'UNL

Nathan Le Potier, secrétaire général de l'UNL SD

Apprentissage et formation professionnelle: la concertation se poursuit

Démarrées en novembre dernier, les négociations qui se tiennent au ministère du Travail (ce qui, en soi, est déjà révélateur !) viennent de connaître un certain nombre de rebondissements.

Le 20 décembre ce sont les Régions qui ont claqué la porte ! En cause, la volonté du gouvernement de confier le pilotage des dispositifs d'apprentissage aux branches professionnelles. Ceci amoindrirait nettement les prérogatives des conseils régionaux et les ressources qui leur sont affectées.

Les intentions prêtées au gouvernement s'inscrivent dans un dessein plus large qui vise à élever l'apprentissage au rang de « voie d'excellence ». Pour Murielle Pénicaut, il faut une « révolution copernicienne » : elle ne voudrait plus de la régulation exercée par les régions.

Pour le gouvernement, cette réforme s'imbrique clairement avec celle de la formation professionnelle et de l'assurance-chômage. Trois chantiers ouverts avec quelques semaines de décalage mais qui doivent déboucher sur la rédaction d'un seul projet de loi fin mars.

Pour Hervé Morin, le président des Régions de France les intentions du gouvernement sont synonymes de « **privatisation totale de l'apprentissage** » et servent les intérêts de quelques grandes branches en particulier l'UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie).

Nouvel épisode le 15 janvier: Hervé Morin annonce que le dialogue est renoué avec le gouvernement....

Le 18 janvier, le MEDEF annule la séance de négociations sur la formation professionnelle « dans l'attente de précisions de la part du gouvernement sur la nature des engagements » pris vis-à-vis des régions sur l'apprentissage. **Le Medef souhaite, selon les termes de son président, Pierre Gattaz, que les entreprises soient le seul "pilote dans l'avion" pour gérer l'apprentissage,** via les branches professionnelles, auxquelles le gouvernement veut donner plus de pouvoir. Mais l'organisation patronale soupçonne le gouvernement d'avoir accordé des contreparties aux régions pour les faire revenir à la table des discussions.

Le patronat est néanmoins divisé sur cette question. Cette décision du Medef a immédiatement été « *regrettée* » par l'U2P, qui représente les petites entreprises et artisans. « *Interrompre les discussions sur une réforme d'une telle importance n'est pas à la hauteur des enjeux* », écrit-elle dans un communiqué.

Dans le même temps, la concertation sur la voie professionnelle scolaire se poursuit au ministère de l'Education Nationale.

L'ensemble de ces concertations devrait donc aboutir prochainement avec, probablement, de nouveaux rebondissements et luttes d'influence avant que les conclusions soient présentées.

A suivre, donc....

Stéphane BARNINI

Non, les migrants ne sont pas des fardeaux

Le 11 janvier dernier, le gouvernement a présenté les grandes lignes de son projet de loi « asile et immigration ». Il s'inscrit dans un **durcissement et une restriction drastique des droits des personnes étrangères**.

La politique migratoire du président Macron et du gouvernement Philippe va au-delà de la continuité de celles déjà insupportables qui l'ont précédées : accélérer les procédures tout en allongeant les délais de rétention, généraliser les assignations à résidence, réduire les délais de recours, durcir l'application du règlement de Dublin, restreindre les conditions d'accès à certains titres de séjour. **Enfermer et expulser semblent être les seuls principaux objectifs poursuivis.**

Comme nombre d'associations et d'organisations, **la FSU est porteuse de propositions pour assurer avec respect et dignité l'accueil des migrants pour leur permettre de se construire un avenir dans notre pays.** La FSU juge cette circulaire inacceptable. Elle soutient les associations humanitaires et les organisations, qui, comme elle, en demandent le retrait.

En Lozère, ces dernières semaines, plusieurs familles albanaises sont menacées d'expulsion à court terme et ont reçu ou vont recevoir leurs billets d'avion pour retourner en Albanie : deux familles à Saint-Chély, une à Langogne et tout dernièrement une à Mende. Pourtant les enfants sont scolarisés dans nos écoles publiques et les parents ont obtenu des promesses d'embauche...

De même, quatre jeunes, un Albanais titulaire d'un contrat d'apprentissage et d'une promesse d'embauche en CDI au sein d'une entreprise lozérienne, deux Afghans et un Soudanais, sont également menacés d'expulsion.

Enfin des familles ukrainiennes et tunisiennes arrivées en Lozère depuis 2 à 3 ans, intégrées dans notre département, espèrent elles aussi leur régularisation. Elles n'ont actuellement pas le droit de travailler et vivent donc des situations précaires.

Face à cela, en Lozère, comme un peu partout en France, **la résistance à cette politique indigne du « Pays des Droits de l'Homme » s'organise** impulsée bien sûr par RESF et des associations qui accompagnent ces personnes au quotidien mais aussi par de simples citoyens choqués par le traitement infligé à leurs semblables au prétexte qu'ils ont fui un pays dans lequel leur vie était menacée.

Dans notre département on peut noter :

- une **pétition en direction de la préfète** lui demandant de régulariser les familles menacées d'expulsion, pétition qui recueille déjà un nombre important de signatures,
- des **actions de soutien (pétition...)** de parents d'élèves s'opposant à l'expulsion d'enfants scolarisés dans la même école que les leurs,
- un **cercle de silence** organisé le 3^{ème} mercredi du mois Place de la République à Mende pour s'opposer aux conditions indignes dont sont victimes les demandeurs d'asile,
- un **repas partagé** « Tables ouvertes paroissiales » est organisé tous les mois à Mende pour accueillir familles et jeunes autour d'un moment convivial et de partage,
- une initiative « **Tissus de l'immigration** » lancée par un collectif d'habitants du Mont Lozère qui consiste à accrocher des bouts de tissu colorés en soutien aux familles et aux jeunes menacés d'expulsion....
- et évidemment toutes les actions quotidiennes et individuelles de nombreux citoyens lozériens : aide financière ou en nature, soutien scolaire, soutien moral....

Nous ne pouvons plus fermer les yeux sur ces situations dramatiques qui menacent nos élèves au quotidien dans nos écoles. **Notre devoir de citoyen et d'enseignant est de refuser l'inacceptable** et de « faire quelque chose » : à chacun de trouver sa formule afin que la Lozère puisse s'enrichir de l'accueil de ces nouvelles personnes.

Il en va de notre humanité.

Florence Lazès, RESF 48

La FSU Lozère, c'est ... (Episode 1)

SNUTER : Syndicat National Unitaire de la TERRitoriale

Créé en décembre 2015, par fusion du SnuACTE-FSU et du SNU-CLIAS-FSU avec l'objectif de proposer une organisation cohérente du versant territorial de la FSU.

Le SNUTER syndique donc tous les agents territoriaux du département : agent du Conseil Départemental, agent dépendant du Centre de gestion, agent régional des Lycées et plus largement agent de toutes les collectivités territoriales.

Avec plus de 11 000 membres au niveau national, le SNUTER-FSU est le 3^{ème} syndicat en nombre d'adhérents-es dans la FSU. Cette étape a été un signe fort pour favoriser le développement de la FSU dans la fonction publique territoriale en faveur d'un syndicalisme unitaire, revendicatif et combatif.

STAGE SYNDICAL VOIE PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Alors qu'au travers de différentes concertations l'avenir de la formation professionnelle est en discussion et est largement susceptible d'évoluer, il nous a semblé important d'informer et d'échanger sur la formation professionnelle dans son ensemble :

- * La voie professionnelle : Pourquoi? Comment ?
- * Lien entre formation initiale et formation continue
- * Lien entre formation initiale scolaire et formation initiale par apprentissage
- * Rôle des régions et des entreprises
- * La formation professionnelle : un service public ?

Jeudi 3 Mai 2018

Plus de détails dans le prochain numéro du POUR48

CTA de l'Education Nationale, 22 Janvier 2018

Ce très long CTA avait pour ordre du jour les préparations de rentrée 2018 dans les premier et second degrés. Les projets de répartition d'emploi du 1er et 2nd degrés proposés par Mme le Recteur ont reçu un vote unanime « contre » de la part des représentants des personnels (FSU, FO, SNALC, UNSA)

Pour la FSU, les emplois supplémentaires ne permettent pas de couvrir les besoins importants liés à une pression démographique encore forte et aux ambitions pédagogiques nouvelles de notre Ministre Blanquer.

Pour le 1er degré, les 121 postes supplémentaires sont insuffisants pour assurer les nouveaux dédoublements de classes de CP en REP et de CE1 en REP+ (coût 195 postes). Ceci, sans compter les 213 postes supplémentaires nécessaires pour absorber les sur-effectifs dans les classes pour arriver à une moyenne de 25 élèves en élémentaire et 20 en REP.

Pour le 2nd degré, les 25 postes supplémentaires ne suffisent pas pour maintenir les taux d'encadrement de 2017/2018. Il manque 28 postes en collège et 19 en lycée. La pression démographique est encore très forte dans le 2nd degré: depuis 2007, pour maintenir les taux d'encadrement il manque 530 postes dans le 2nd degré académique.

Le CTA est reconvoqué le 1er Février pour retravailler ces projets de répartition d'emplois au niveau académique.

Hervé FUMEL

Un premier trimestre de mobilisations !

- ◇ Retour des suppressions de postes
- ◇ Parcoursup et sa logique de tri social
- ◇ Réforme du lycée sur fond d'économies budgétaires
- ◇ Nouveau bac qui va profondément transformer nos métiers

Les annonces médiatiques lourdes de conséquences pour les élèves et les personnels se multiplient.

Le gouvernement continue de s'en prendre aux Fonctionnaires: retour de la journée de carence, gel du point d'indice, report du PPCR pour un an,

Parce qu'il est indispensable de construire nos actions dans la durée pour gagner, la FSU Lozère ne se contente pas d'une journée de grève mais propose de nombreuses actions sous des formes variées.

2018, une année de luttes !

Mardi 30 janvier

La FGR-FP soutient les personnels des EHPAD en grève
Rassemblement devant l'ARS (immeuble Le Torrent)
à Mende à 10 h30

Jeudi 1er février

Action interfédérale contre Parcoursup
(FSU, CGT, FO, Sud Education, FCPE, UNEF, SGL, UNL)
Réunion d'informations ouverte aux enseignants, élèves et parents
Espace Jean Jaurès, Mende
De 16h à 19h

Mardi 6 février

Grève contre les conditions de rentrée dans le second degré
(SNES, SNEP, SNUEP et proposée aux autres organisations)
Rassemblement et Manifestation
Foirail Mende
10h30

Mercredi 7 février

Journée d'action à l'appel de la FSU
A partir de 9h, **réunion d'information syndicale SNUipp**, Ecole de Barjac
11h30, local de la FSU48, **conférence de presse départementale**

Jeudi 8 février

à l'initiative du SNUEP
Journée nationale d'action sur l'enseignement professionnel
stage académique sur Montpellier

Fin Mars/Début Avril (Date non arrêtée à ce jour)

Grève nationale Fonction publique
La FSU est force de proposition vis-à-vis des autres organisations syndicales
Revalorisation salariale
Suppression du jour de carence
Contre les suppressions de postes dans la Fonction Publique